

COMMENT RÉCUPÉRER UN PLAN CADASTRAL ET L'INDEX AUX IMMEUBLES

Le plan cadastral est préparé par un arpenteur-géomètre et démontre le lot sur lequel un(e) propriétaire a un droit foncier. Il fait partie d'un registre public qui s'affiche sous forme de plan. Dans ce registre, chaque propriété est identifiée par un numéro de lot, numéro qui apparaît dans l'acte de vente ainsi que la votre déclaration de copropriété.

Le plan cadastral est une représentation graphique du lot. Il illustre la forme, les mesures et la superficie des immeubles et du lot et indique la délimitation entre les parties privatives et les parties communes. Il démontre également la position du lot par rapport aux propriétés avoisinantes.

L'index aux immeubles indique le.s nom.s du, de la ou des propriétaire.s, le mode d'acquisition et les autres informations en lien avec l'acte de propriété, il est disponible en consultant le Registre foncier.

Pour récupérer le plan cadastral et l'Index aux immeubles², nous vous invitons à consulter le registre foncier : <https://www.registrefoncier.gouv.qc.ca/Sirf/> . Veuillez noter que les recherches sont payantes.

Pour toute information additionnelle, veuillez-vous adresser au **Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière du ministère des Ressources naturelles et des forêts**

- Téléphone : 1-866 226-0977
- Demande en ligne à partir de: <https://foncier.mern.gouv.qc.ca/Portail/nous-joindre>

Le RGCQ remercie Me Yves Papineau, Ad. E. et Me Philippe Gagnon-Marin pour la révision de ce document.

Le RGCQ ne se porte pas garant et ne saurait être responsable d'un quelconque litige, différend ou d'une quelconque mésentente pouvant survenir quant à l'interprétation et/ou l'application de ce document.

Mise à jour : juillet 2023